



RENFORCER LE MAILLAGE VERT POUR REDUIRE L'INCIDENCE DE L'URBANISATION

Objectif K1

Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

Indicateurs - Pourcentage du budget plantation de vivaces, arbres ou arbustes en comparaison des plantations d'annuelles / Surface d'espaces vert public par habitants



NATURE

Action

78

Mener une action de réhabilitation des jardinets de façade

Contexte

Le Règlement Régional d'Urbanisme précise : « La zone de recul est aménagée en jardinnet et plantée en pleine terre. (...). Elle ne peut être transformée en espace de stationnement ni être recouverte de matériaux imperméables sauf en ce qui concerne les accès aux portes d'entrée et de garage (...) » (Titre I, article 11).

Cette réglementation, qui vise à préserver des espaces de pleine terre permettant l'infiltration directe des eaux dans le sol et la verdurisation des quartiers, n'est pas appliquée dans de nombreux cas à Uccle.

Développement de l'action

La réhabilitation des jardinets de façade, selon les conditions de la réglementation régionale, est une action qui doit être abordée en trois temps :

- identifier les zones de recul ne répondant pas aux critères de la réglementation ;
- informer, par un courrier à destination des propriétaires de zones non réglementaires, sur les conditions du règlement régional d'urbanisme et l'obligation de réhabiliter ces zones. Ne pas hésiter à envoyer plusieurs courriers, favoriser les échanges directs (téléphone, rencontre...), expliquer la démarche de la Commune et l'importance de respecter cette règle ;
- à terme, verbaliser les propriétaires en créant une taxe sur les zones de recul non aménagées en jardinnet et plantées en pleine terre.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et la verdurisation des quartiers.

Economiques : proposition d'une taxe pouvant être réutilisée pour augmenter la quantité du patrimoine vert ucclois.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service du Contentieux
Service(s)	Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)